académie Versailles
RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

LE CARNET DE TRAVAIL EN ARTS PLASTIQUES

Le carnet de travail en arts plastiques est défini dans le B.O. n°14 du 5 avril 2012: « *Le carnet de travail du candidat est un objet personnel qui témoigne de ses recherches, abouties ou non. Il vient en complément ou en appui de ses travaux et en favorise l'évaluation ». Sa place et son rôle sont réaffirmés dans la note de service n 2019-59 du 18-04-2019 relative à l'épreuve de contrôle continu du baccalauréat de l'enseignement de spécialité d'arts plastiques :* « Le carnet de travail est un objet personnel, il témoigne des projets, des démarches, des aboutissements, des expériences, des références ayant jalonné l'année scolaire. Sa forme et ses données matérielles sont libres, dans les limites d'un format qui ne peut excéder 45 x 60 cm et 5 cm d'épaisseur. Il peut être numérique. Dans ce cas, il doit pouvoir être consulté par le jury avec un matériel informatique et utilisé rapidement durant l'épreuve. Ce carnet de travail doit permettre au jury d'établir un dialogue plus fécond avec le candidat, une meilleure compréhension de ses démarches, d'apprécier ses capacités de travail et les recherches qu'il a menées, qu'elles soient abouties ou non. Sans s'y limiter, il vient en complément ou en appui des réalisations présentées. »

Le carnet de travail en arts plastiques est **un objet personnel** qui rend compte et témoigne d'un engagement, de recherches plastiques et culturelles, de cheminements, de démarches engagées, et pour partie, du travail mené tout au long de l'année scolaire**.**
Avant tout visuel, le carnet de travail fait partie intégrante de la pratique artistique de l'élève. Par une subtile articulation des images, des expériences et explorations menées et parfois aussi de l'écrit, il **donne à voir les étapes d'un projet abouti ou pas**, les balbutiements heureux ou malheureux, les essais et tentatives, les surprises et découvertes plastiques plus ou moins fécondes, les réflexions avortées ou au contraire développées, voire les rencontres d'œuvres ou de notions qui ont marqué les différents projets personnels de l'élève. Pour certains projets, le carnet peut ainsi **rendre compte de la démarche exploratoire de l'élève et du processus de création**.
Véritable lieu d'une articulation entre la pratique et la culture artistique et plastique, le carnet de travail peut aussi laisser entrevoir comment, par quel biais, en empruntant quel chemin, l'élève a pu construire et élaborer sa compréhension des enjeux et des faits artistiques. Mettant en lien la pluralité des investigations conduites, il les rend plus lisibles et participe de la construction du sens. De fait, le carnet de travail est à la fois **appui et prolongement de la compréhension du « chemin de l'œuvre ».**

Tout au long des apprentissages réalisés en arts plastiques, le carnet de travail se dote ainsi d'un statut particulier en ce qu'il permet d'interroger plus généralement le travail préparatoire dans le processus de création, les résonnances établies entre différents types de traces, le caractère préétabli d'un projet ou au contraire la prégnance de l'exploration dans une démarche plastique, les modalités de production ou encore, la tentative d'explicitation d'une

intention artistique par le texte et l'image.

Doté de qualités plastiques, il témoigne des compétences pratiques de l'élève. Constitué **de traces variées et de diverses natures**, réalisées ou collectées tout au long du parcours de formation en arts plastiques, le carnet de travail est donc à la fois un **objet singulier et précieux en soi** et un **véritable outil de travail** dont l'élève se saisit quand il l'estime nécessaire et utile. Il ne répond à aucune trame imposée et écarte les formes systématisées ou exclusives : **sa forme est donc libre et hétéroclite,** tout en veillant à ce qu'il puisse se faire **objet de partage avec le jury, « objet-complice » pour activer et faciliter les échanges avec l'autre,** au moment des épreuves du baccalauréat par exemple.

Restitution de l'atelier sur le carnet de travail (journée du 14 janvier 2020)

Le carnet de travail n'est ni un carnet de croquis, ni un carnet de notes, ni un book. Ce n'est pas non plus un précis de références artistiques et encore moins un cahier d'arts plastiques rassemblant des traces collectives.

Le carnet de travail n'est pas un objet figé ou préétabli et son utilisation ne doit pas être systématisée pour chaque projet.

Il ne doit pas avoir l'allure d'un cahier de brouillon. Il doit au contraire se présenter comme un objet précieux et valorisant pour l'élève.

Il se construit tout au long de l'année scolaire et non à un instant T.

■ Le carnet de travail est avant tout un objet visuel, même s'il peut comprendre de l'écrit. On peut y trouver :

- des traces graphiques ou photographiques, des expérimentations plastiques, dessins, croquis, esquisses, photographies, images découpées et parfois assemblées, peintures ou tout type de pratique que l'on peut y faire figurer ;
- des collages de matières ;
- quelques mots clés, du vocabulaire spécifique, des notes, des citations, des textes produits ou collés, des réflexions personnelles ;
- les photographies des différentes étapes d'un projet ou de productions abouties ;
- des reproductions ;
- le fruit de recherches culturelles menées ;
- des témoignages de visites…dès lors que l'élève a choisi de les faire figurer.

■ Usage et place du carnet dans le travail quotidien de l'élève

Avant tout autre chose, le carnet de travail est un outil de pratique artistique. Son utilisation doit répondre aux besoins et à l'envie de l'élève et dépend donc des projets personnels qu'il développe seul ou dans le cadre du cours et de la manière dont il s'y engage.

De fait, le carnet de travail est également un outil et un support pour chercher, expérimenter et s'entraîner. Un outil pour faire mûrir sa réflexion et parfois, pour faciliter le lien entre

l'intention et la production.
Il peut aussi être une aide pour l'élève dans la maturation de son projet personnel et dans le suivi de son propre travail. Un étayage à l'appropriation personnelle des questionnements artistiques et à la mémorisation des notions et du vocabulaire spécifique.
Il se fait point d'appui pour développer une attitude réflexive par rapport à sa propre pratique.
Enfin, c'est un lieu d'archivage, de mémoire de certaines expériences sensibles vécues et de fait, le témoin des progrès réalisés et des compétences plasticiennes acquises.

■ Rôle et place de l'enseignant par rapport à cet objet personnel

- Poser l'exigence du carnet de travail et lui donner une place tout au long de l'année scolaire ; ancrer le carnet de travail dans le quotidien de l'élève en le situant comme un outil à investir dans le cours et hors le cours ;
- Expliciter clairement les attendus relatifs à ce carnet pour l'épreuve de contrôle continu du baccalauréat ;
- Faire réfléchir aux possibles dans ce carnet sans jamais imposer ou modéliser ;
- Inviter les élèves à des temps réguliers sur ce carnet tout en respectant le rythme et les besoins de chacun ;
- Proposer d'investir ce carnet comme un lieu de préparation et d'investigation dans le cadre de certains projets ; accompagner de manière subtile la structuration progressive de cet objet tout en encourageant sa singularité et sa préciosité ;
- Porter régulièrement un regard attentif à ce qui est produit dans ce carnet et à ce qui se produit chez l'élève par cette pratique à part-entière;
- Dire son acceptation de toutes les formes ;
- Encourager l'élève à feuilleter et revenir sur son carnet en guise d'étayage quand cela est nécessaire ;
- Apprendre à utiliser ce carnet comme un point d'appui pour l'oral du baccalauréat en accompagnant l'identification de ce qui y est ou de ce qui a été plus essentiel ou marquant dans son parcours de formation en arts plastiques.

Document élaboré suite à l'atelier sur le carnet de travail, avec les professeurs d'arts plastiques de l'académie de Versailles
journée lycée du 14 janvier 2020
Stéphanie Sarmiento-Cabana, IA-IPR d'arts plastiques